Document generated on 04/19/2024 9:15 p.m.

L'Actualité économique

Finances provinciales 1955

Roland Parenteau

Volume 31, Number 2, July–September 1955

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1002621ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1002621ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)
1710-3991 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Parenteau, R. (1955). Finances provinciales 1955. *L'Actualité économique*, *31*(2), 281–288. https://doi.org/10.7202/1002621ar

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1955

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

de refuser à la cigale son aide, puisque c'est le Fédéral qui en décide et l'on sait de quelle façon.

Finances provinciales 1955

L'analyse proprement dite des résultats financiers de l'année 1954-55 ne révèle rien de sensationnel. On remarquera d'abord que nous avons modifié la présentation de nos tableaux des recettes et des déboursés de l'État provincial pour les rendre plus clairs et plus logiques. La source principale de nos renseignements est toujours constituée par l'édition annuelle des *Comptes publics*, que nous complétons pour la dernière année par les renseignements fournis dans le discours sur le budget de la session précédente.

Il existe cependant dans ces documents passablement d'anarchie et parfois un mode de présentation de nature à dérouter le lecteur non attentif. Nous ne prétendons pas avoir éliminé toutes les anomalies, mais nous croyons avoir fait disparaître les principales: ce qui reste est quantité négligeable. Pour notre part, nous désignons toujours les recettes d'après leur source, alors que les *Comptes publics* les classent parfois d'après leur destination. Ainsi en est-il du «fonds d'éducation» groupant des sources de revenus aussi disparates que la taxe de vente, un impôt sur le capital de certaines compagnies, des droits de coupe, une contribution fixe annuelle de l'Hydro-Québec, etc. Le «fonds de l'assistance publique» offre une situation analogue, bien qu'on se soit décidé, récemment, à fournir plus de détails, indiquant l'origine des fonds.

Comme par ailleurs les dépenses sont groupées selon les départements qui en sont responsables, de nombreux ajustements sont nécessaires aux fins de notre classification, laquelle s'attache plutôt à la nature même des dépenses. Ainsi notre rubrique «enseignement et culture» s'approvisionne au Département de l'Instruction publique, au Secrétariat provincial, aux ministères du Bien-Être social et de la Jeunesse, des Mines, des Terres et Forêts, de l'Agriculture, etc.

Ces remarques méthodologiques étant faites, jetons un coup d'œil sur les tableaux qui, tant du côté des recettes que des dépenses, donnent les résultats complets de cinq années et les chiffres provisoires de la dernière. Car au moment où le ministre des

Tableau I

Recettes de l'État provincial du Québec pour les années 1950 à 1954 et estimé pour la dernière année

(en milliers de dollars)

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	Estimé 1954-55	Différence 1955 sur 1954
Recettes fiscales:							
Impôts sur la fortune et sur le revenu	***58,887***	***69,437***	***81,994***	***78,628***	***78,213***	***104,762***	+26,549
Droits de succession	13,325	13,007	12,429	12,833	10,913	13,000	
Capital des compagnies[1]	10,857	12,414	13,173	13,768	16,301	16,762	
Profits des compagnies	34,705	44,016	56,392	52,027	50,999	50,000	
Revenu des particuliers	—	—	—	—	—	25,000	
Impôts sur les transactions	***77,335***	***88,086***	***102,488***	***110,402***	***122,805***	***125,650***	+ 2,845
Essence[8]	30,908	37,180	47,647	50,532	56,612	58,380	
Tabac	8,598	9,031	8,828	10,313	12,734	12,500	
Ventes[2]	29,677	32,810	35,907	38,783	41,711	42,700	
Transferts de valeurs	601	1,150	1,059	913	846	1,200	
Repas[3]	3,212	3,233	4,049	4,166	4,467	4,400	
Divertissements[3]	2,667	2,863	3,252	3,485	3,448	3,170	
Pari mutuel[3]	390	420	366	719	1,463	1,750	
Boissons alcooliques[4]	1,282	1,399	1,380	1,491	1,524	1,550	
Permis et droits	***25,001***	***26,757***	***29,326***	***32,016***	***34,280***	***36,260***	+ 1,980
Licences d'automobiles et permis de conduire	14,736	16,542	18,688	20,402	22,555	24,700	
Boissons alcooliques	9,781	9,699	10,108	11,082	11,174	11,000	
Licences d'hôtels, de restaurants	484	516	530	532	551	560	
Autres recettes fiscales	***454***	***504***	***668***	***663***	***681***	***805***	+ 124
Recettes non fiscales:							
Revenus domaniaux[7]	***14,918***	***19,640***	***27,551***	***25,459***	***24,376***	***24,205***	− 171
Terres et forêts	7,597	11,300	16,200	13,201	11,662	12,200	
Mines	2,721	2,923	4,639	5,771	5,252	4,453	
Ressources hydrauliques	3,717	4,456	5,633	5,349	6,213	6,170	
Autres	883	961	1,079	1,138	1,248	1,382	
Entreprises étatisées	***20,687***	***23,609***	***22,468***	***24,575***	***24,720***	***24,800***	+ 80
Commission des liqueurs[6]	17,887	20,809	19,668	21,775	21,920	22,000	
Hydro-Québec[6]	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800	
Autres recettes	***9,968***	***10,730***	***11,177***	***11,874***	***12,739***	***10,843***	− 1,898
Subvention du Fédéral	2,739	2,739	3,173	3,173	3,173	3,173	
Honoraires et services divers	2,126	2,363	2,744	2,645	2,849	2,704	
Intérêts	3,118	3,590	3,191	3,781	3,840	4,151	
Escompte sur change étranger	—	—	—	131	2,086	—	
Divers	1,985	2,038	2,069	2,144	794	815	
Recettes totales	**207,249**	**238,763**	**275,673**	**283,618**	**297,817**	**327,325**	**+ 29,508**
Déficit ou excédent net	***− 10,588***	***+ 4,181***	***+ 1,813***	***− 38,119***	***− 21,632***	***− 26,017***	

1. Dont une partie, affectant les compagnies de téléphone et les raffineries de pétrole et évaluée à 1.1 million en 1953-54, est versée au fonds d'éducation.

2. Dont près de la moitié est versée au fonds d'éducation.

3. Impôts spéciaux versés au fonds de l'Assistance publique.

4. Taxe de 5, 10 ou 15 cents payable à la Commission des Liqueurs par l'acheteur d'alcool ou de spiritueux. Le produit de cette taxe est versé « à un fonds spécial affecté au remboursement, en capital et intérêts, des emprunts faits ou qui peuvent être faits pour venir en aide aux chômeurs» (S.R. chap. 225, art. 31).

5. Y compris le versement annuel de un million au fonds de l'Assistance publique.

6. Ce montant ne représente pas la totalité des bénéfices de l'Hydro-Québec, mais seulement sa contribution annuelle au fonds d'éducation. Le reste n'apparaît pas aux *Comptes publics*.

7. Dont une partie, représentant des droits de coupe et des droits sur la production d'électricité (donnant approximativement 3 millions de dollars par année), est versée au fonds d'éducation.

8. À partir de 1950-51, comprend un droit spécial sur l'essence versé au « fonds du système routier» (8.7 millions de dollars en 1953-54).

Tableau II
Dépenses de l'État provincial du Québec pour les années 1950 à 1954 et estimé pour la dernière année

(en milliers de dollars)

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	Estimé 1954-55[6]	Différence 1955 sur 1954
Dépenses ordinaires							
Service de la dette	***19,431***	***24,207***	***28,947***	***24,397***	***25,989***	***26,701***	+ 712
Fonds d'amortissement	6,619	11,360	16,364	12,066	12,714		
Intérêts et autres dépenses	12,812	12,847	12,583	12,331	13,275		
Administration de la justice[1]	***6,484***	***6,748***	***7,338***	***8,540***	***9,597***	***9,771***	+ 174
Santé et bien-être social	***47,501***	***55,351***	***54,568***	***66,114***	***74,767***	***83,895***	+ 9,128
Hôpitaux pour malades mentaux	5,229	4,686	5,035	6,731	9,562		
Unités sanitaires	1,460	1,482	1,693	1,991	1,934		
Assistance publique[2]	18,780	29,210	28,128	34,442	39,090	60,363	
Santé et hygiène publiques[2]	5,544	1,701	1,766	1,914	1,957		
Pensions aux vieillards	8,047	8,780	7,766	7,666	7,882	8,500	
Aide aux aveugles	447	490	469	478	508	575	
Aide aux mères nécessiteuses	5,657	5,840	5,728	7,741	7,890	8,200	
Bien-être social	2,108	2,388	2,402	2,746	2,990	3,182	
Aide à l'habitation	229	774	1,581	2,405	2,954	3,075	
Enseignement et culture	***35,681***	***41,706***	***41,116***	***49,305***	***51,828***	***58,127***	+ 6,299
Enseignement primaire	24,873	28,931	30,269	35,973	38,112	48,128	
Universités, grandes écoles[3]	5,232	6,796	4,315	5,163	4,325		
Enseignement spécialisé	4,294	4,722	5,000	6,202	7,347	7,947	
Services récréatifs et culturels	1,282	1,257	1,532	1,967	2,044	2,052	
Ressources naturelles	***29,457***	***29,755***	***31,837***	***36,893***	***37,203***	***38,224***	+ 1,021
Agriculture	11,893	10,827	11,575	13,230	12,878	13,595	
Colonisation	8,243	7,738	8,384	9,285	9,160	10,173	
Pêche et chasse	2,446	2,857	3,377	4,115	4,745	5,211	
Terres et forêts	4,926	5,018	5,456	5,754	7,084	6,242	
Mines	858	962	1,074	1,666	1,153	1,466	
Ressources hydrauliques	1,091	2,353	1,971	2,843	2,183	1,537	
Transports et bâtiments publics	***23,912***	***26,978***	***31,845***	***49,470***	***43,738***	***41,206***	− 2,532
Voirie	16,433	18,564	22,596	39,768	33,117	29,897	
Législation	***903***	***916***	***928***	***1,176***	***1,224***	***1,239***	+ 15
Services administratifs divers[5]	***12,128***	***15,095***	***17,015***	***18,837***	***17,013***	***29,583***[7]	+ 12,570
Finance	3,373	4,002	4,160	4,446	4,209	5,518	
Travail	1,561	1,637	1,786	2,182	2,241	2,275	
	175,496	**200,757**	**213,598**	**254,730**	**261,360**	**288,746**	**+ 27,386**
Investissements							
Voirie	28,285	23,931	44,209	47,103	37,274	43,910	+ 6,636
Travaux publics	6,816	5,418	9,729	11,066	9,596	10,895	+ 1,299
Colonisation	1,254	1,495	2,334	2,797	1,789	1,890	+ 101
Mines	1,750	750	973	2,250	3,500	2,500	− 1,000
Total[4]	**42,341**	**33,825**	**60,262**	**67,007**	**58,088**	**64,596**	**+ 6,508**
Total des dépenses	**217,837**	**234,582**	**273,860**	**321,737**	**319,449**	**353,342**	**+ 33,893**
Excédent (dép. ordinaires)[8]	*+ 31,753*	*+ 38,005*	*+ 62,075*	*+ 28,888*	*+ 36,457*	*+ 38,579*	

1. Ces chiffres sont ceux du département du Procureur général, auxquels nous avons enlevé ceux des services suivants: Régie des Transports, Régie des Services publics, Bureau de Censure du Cinéma, inclus dans «Services administratifs divers».

2. À partir de 1950-51, la rubrique «Assistance publique» comprend les subventions aux hôpitaux et sanatoria, comprise auparavant dans «Santé et hygiène publiques».

3. Y compris les subventions statutaires aux collèges classiques, se chiffrant par 525,000 dollars en 1953-54 et des subventions spéciales à certaines maisons d'enseignement.

4. Y compris les dépenses en immobilisations des autres ministères.

5. Comprend la «Réserve pour comptes douteux».

6. Les chiffres de la dernière année ont été tirés de l'«État provisoire des dépenses ordinaires et en immobilisations», publié en annexe au «Discours sur le budget» du 3 février 1955, et complétés par les détails obtenus du Budget 1954-55. La comparaison que l'on peut faire de ces données avec celles des années précédentes est par conséquent très imparfaite.

7. L'énorme différence entre les deux dernières années s'explique en grande partie par les dépenses du Conseil Exécutif, qui sont passées de 5.7 à 18.4 millions de dollars. Les renseignements fournis ne nous permettent pas de trouver la cause de cet accroissement subit.

8. Excédent des recettes totales sur les dépenses ordinaires seulement, à l'exclusion des immobilisations.

finances présente son discours sur le budget, vers la fin de l'année financière, il ne peut fournir qu'un estimé pour cette année-là, les résultats définitifs n'apparaissant que vers la fin de l'été. Du côté des recettes, entre l'année 1953-54 et l'année 1954-55 (résultats provisoires), la différence est minime, si l'on fait abstraction pour la dernière année de l'apport non négligeable du nouvel impôt sur le revenu, lequel explique à lui seul 85 p.c. de l'accroissement global de 29.5 millions dans les recettes entre les deux années fiscales (voir tableau I).

Depuis deux ans, c'est l'impôt sur l'essence qui fournit le principal revenu au gouvernement (58.4 millions en 1954-55) délogeant l'impôt sur les bénéfices des compagnies (50 millions), qui occupait la première place depuis de nombreuses années. Le ralentissement économique de 1954 affectant les bénéfices des compagnies par actions (baisse de 6 p.c. au Canada entre 1953 et 1954) n'est pas étranger à ce résultat. La taxe de vente vient toujours en troisième lieu avec 42.7 millions. Ces trois sources de revenus fournissent encore près de la moitié des recettes totales.

On remarquera de nouveau cette année que les revenus domaniaux n'ont pas augmenté. Nous avons déjà signalé l'anomalie, au moins apparente, de recettes stationnaires venant de l'exploitation des ressources naturelles alors qu'on vante sur tous les toits la formidable expansion industrielle du Québec, en particulier dans le domaine minier. Ce n'est que par une enquête approfondie que l'on pourrait se rendre compte si la Province tire une juste part du produit de l'exploitation de son domaine. Le Québec est incontestablement doté de ressources naturelles variées et riches, mais on peut se demander si leur mise en valeur, entreprise la plupart du temps par des compagnies étrangères, ne profite pas plus à elles qu'aux habitants de la province. De toute façon, le débat à l'heure actuelle est sans issue, puisqu'on n'a jamais entrepris les études économiques approfondies qui seraient nécessaires pour le savoir. Il est possible que la nouvelle Commission fédérale d'Enquête sur les Ressources naturelles contribue à éclairer notre lanterne sur ce point. Ce ne serait pas la première fois que, dans un domaine vital pour l'économie québécoise, la lumière nous vienne du gouvernement fédéral.

Le nouvel impôt provincial sur le revenu, qui a rapporté, tel que prévu, 25.2 millions en 1954, constitue une solution heureuse bien qu'encore insuffisante au problème financier de la Province. Il a permis au gouvernement de disposer pour l'année écoulée, d'après les chiffres définitifs parus récemment,[1] de 335 millions de dollars de recettes, soit un accroissement de 12.5 p.c. sur l'année précédente. À un moment où, du fait de la stabilité des prix, les recettes publiques tendent à faire palier, cet apport nouveau n'est pas négligeable.

Du côté des dépenses, nous sommes en présence d'un accroissement qui se poursuit depuis quelques années à un rythme rapide. Le gouvernement a en effet dépensé au cours de l'année 1954-55, 353 millions de dollars, dont 65 millions en immobilisations. Cela représente un accroissement d'une trentaine de millions sur les deux années précédentes et de 135 millions sur 1949-50. Par rapport aux prévisions budgétaires du ministre des finances, l'an dernier, la différence est aussi de taille, puisque celles-ci ne s'élevaient qu'à 321 millions de dollars. Un tel écart, qui n'est pas un cas unique comme on le verra plus loin, est difficilement excusable en période de stabilité de prix. Nous avons déjà signalé[2] tout le parti que le gouvernement tirait des autorisations statutaires qui lui permettent d'échapper en grande partie au contrôle annuel des députés. L'année dernière encore (1953-54), une proportion considérable des dépenses, comme on le verra par le tableau ci-après[3],

	Prévisions	Dépenses réelles	Dépensé en plus	Dépensé en moins
	en millions de dollars			
Budget principal	174.4	167.4	—	7.0
Budgets supplémentaires	12.5	11.5	—	1.0
Mandats spéciaux	2.0	1.9	—	0.1
Crédits permanents	86.5	109.6	24.6	1.5
Fonds d'éducation	26.0	30.0	4.2	0.2
Recouvrements	—	1.0	—	1.0
	301.4	319.4	28.8	10.8

1. *La Presse*, 27 août 1955, première page.
2. Voir nos commentaires des deux années précédentes, dans *L'Actualité Économique* de juil.-sept. 1953 et de juil.-sept. 1954.
3. Tiré des *Comptes publics 1954*, p. VIII.

ont été faites en vertu d'autorisations permanentes; et c'est dans ce dernier domaine que le gouvernement s'écarte le plus de ses propres prévisions, pour des raisons en apparence inexplicables.

Il est sans doute impossible d'éviter certaines dépenses imprévues. Mais la marge entre les prévisions et les dépenses réelles est manifestement trop forte. Nous n'avons pas encore de données détaillées pour 1954-55 mais nous avons déjà signalé que l'écart est estimé à 32 millions de dollars entre les prévisions et les chiffres provisoires publiés dans le dernier discours sur le budget. Cela est confirmé par les chiffres définitifs[1], qui fixent les dépenses réelles pour cette année à 356 millions de dollars.

Un coup d'œil en arrière nous donne l'occasion d'observer un curieux phénomène de nature à nous laisser assez perplexe. On constate, en effet, par le tableau III que, pour les cinq dernières années, le ministre des finances, avec une constance remarquable, avait prévu à peu près l'équilibre budgétaire. Et, avec une cons-

Tableau III

Comparaison entre les prévisions et les résultats définitifs, recettes et déboursés et l'État provincial

(en millions de dollars)

	Recettes			Déboursés		
	Prévisions	Résultats définitifs	Écart	Prévisions	Résultats définitifs	Écart
1950–51	201.3	238.7	38	200.6	234.6	34
1951–52	237.8	275.7	38	236.8	273.9	37
1952–53	262.7	283.6	21	260.8	321.7	61
1953–54	288.5	297.8	9	286.9	319.4	32
1954–55	323.9	335.1	11	321.3	356.3	35
1955–56	331.9	—	—	331.2	—	—

tance non moins remarquable, les résultats dépassent largement les prévisions. Il est des années où cela s'explique aisément, quand en particulier le revenu national s'accroît à un rythme rapide. Mais il en est d'autres où les écarts sont inexcusables. C'est d'ailleurs du côté des dépenses, où la possibilité de contrôle gouvernemental est plus réelle que du côté des recettes que les écarts atteignent

1. *La Presse*, op. cit.

parfois des proportions énormes (61 millions en 1952-53). La conséquence c'est que là où l'on avait prévu l'équilibre, il existe des déficits, en somme tout à fait justifiables puisqu'ils sont amenés par des dépenses de capital, mais dont le ministre semble s'excuser avec assez de maladresse. Dans de telles circonstances, les prévisions budgétaires n'ont plus aucune signification, puisqu'on peut en faire si bon marché en pratique.

On constatera aisément par notre tableau II que ce sont l'enseignement et les services sociaux qui bénéficient le plus du supplément de revenus amené par le nouvel impôt. C'est d'ailleurs l'objectif que l'on s'était fixé en l'établissant. Des 27 millions d'accroissement des dépenses ordinaires, 9.1 millions iront au secteur «santé et bien-être social», et 6.3 millions au secteur «enseignement et culture».

Dans le premier cas, c'est l'Assistance publique qui l'emporte, surtout sous forme de subventions aux hôpitaux à la fois pour défrayer l'hospitalisation des indigents et pour financer des constructions nouvelles ou la modernisation de l'équipement. À ce dernier titre seulement, le gouvernement de la Province s'est engagé jusqu'à concurrence de 39 millions de dollars (au 31 mars 1954) à verser aux hôpitaux des octrois annuels réguliers qui s'échelonnent parfois jusqu'en 1971.

Quant au secteur de l'enseignement, il semble que ce soit l'enseignement primaire qui en sera favorisé surtout, sous forme de subventions aux diverses commissions scolaires. Il faut remarquer ici d'ailleurs que, d'après une déclaration récente du Premier Ministre de la Province[1], ce n'est plus 58 millions, comme nous l'indiquions dans notre tableau mais 72 millions que le gouvernement aurait dépensés pour des fins «éducationnelles» en 1954-55. On ne peut que féliciter l'État provincial de s'engager dans une voie aussi prometteuse. S'il consentait à emprunter davantage dans le cas où il s'agit de couvrir des dépenses de nature permanente, on peut être assuré que d'ici quelques années la Province sera dotée de tous les hôpitaux et institutions d'enseignements nécessaires pour faire face à son rapide développement démographique. Il s'agira par la suite d'animer ces institutions modernes

1. *La Presse*, op. cit.

à l'aide d'un personnel compétent et suffisamment rémunéré, problème qu'on semble avoir relégué au second plan pour l'instant. Pourtant c'est bien là que réside le nœud de l'efficacité de nos institutions culturelles et sociales, beaucoup plus que dans une pénurie de locaux. Or l'avenir immédiat ne semble pas offrir beaucoup de promesses sur ce point.

Sur les prévisions budgétaires pour 1955-56, nous préférons nous abstenir de commentaires, pour les raisons données plus haut. Il est vain, en effet, de discuter des chiffres donnés par le ministre, l'exemple du passé nous montrant leur peu de réalisme. Qu'il suffise de dire que l'on prévoit des recettes à peu près équivalentes aux résultats effectifs de l'année précédente (331.9 millions) et des dépenses fixées à un niveau tel (331.2 millions) que l'équilibre est réalisé: il fallait s'y attendre. On ne saura vraiment à quoi s'en tenir que lors de la présentation du prochain budget.

Roland PARENTEAU

Ventes à perte et maintien des prix de revente

Cette question a fait l'objet depuis plusieurs années d'une enquête approfondie de la part du gouvernement fédéral, aboutissant récemment à la publication d'un savant rapport sur les ventes à perte (*loss-leader selling*)[1]. Nous nous proposons d'analyser brièvement dans une première partie le contenu du rapport lui-même, pour étudier ensuite les relations entre le problème des ventes à perte et celui du maintien des prix de revente.

Avant d'entreprendre l'examen du rapport proprement dit, il peut être utile d'en rappeler la genèse. En juin 1950, le Comité d'étude de la législation sur les ententes, mieux connu sous le nom de Comité Mac Quarrie, fut créé par le gouvernement afin d'étudier la législation canadienne en matière de coalitions et de proposer, s'il y avait lieu, des amendements aux lois existantes. En octobre 1951, le Comité publia un rapport intérimaire consacré à l'étude de la question du maintien des prix de revente[2]. Le problème des ventes à perte fut soulevé mais reporté à plus tard[3]. *Le Rapport du Comité d'Étude de la législation sur les ententes*, publié en mars

1. Restrictive Trade Practices Commission, *Report on an Inquiry into Loss-Leader Selling*, Department of Justice, Ottawa 1955, 278 pages.
2. *Rapport du Comité d'étude de la législation sur les ententes* et *Rapport intérimaire sur le maintien des prix de revente*, Ottawa 1952, pp. 61-83.
3. *Ibid.* p. 83.